

AS Fair Play Sport Handicap Lausanne

Concept de protection pour les entraînements dès le 13 septembre 2021

Version : 13 septembre 2021

Auteur : Christian Juriens, responsable technique



SPORT A L'EXTERIEUR

- Le certificat COVID n'est pas requis pour les activités sportives à l'extérieur jusqu'à 500 personnes.
- Masque et respect de la distance de 1.5m restent obligatoire dans les lieux clos (vestiaires par exemple).

SPORT A L'INTERIEUR

- Certificat COVID pas nécessaire pour les groupes fixes de maximum 30 personnes (entraîneurs y compris) qui s'entraînent régulièrement ensemble dans des locaux séparés.
- Pour la piscine, dès 16 ans, les personnes sans certificat covid ne peuvent pratiquer que dans leur groupe fixe et permanent dans un local séparé et spécifique (sans public).
- Le port du masque est obligatoire et la distance de 1,5 m doivent être respectés hors de la pratique sportive pour toutes et tous, notamment dans les parties communes (hall, réception, vestiaires, etc.).
- Les parents et accompagnants doivent porter le masque et respecter les distances et ne peuvent pas rester à l'intérieur de l'installation.
- Lors de compétition sportive (match, tournoi, concours) *à l'intérieur*, le certificat COVID est dans tous les cas obligatoire dès 16 ans.
- Si le certificat COVID est nécessaire, le moniteur est responsable de contrôler le certificat COVID des participantes et participants. Seuls les certificats covid avec code QR sont valables.

Toutes les dernières informations relatives à la pratique sportive sur le territoire vaudois et les mesures sanitaires à respecter sont détaillées et résumées sur le [site internet du Service de l'éducation physique et du sport du Canton](#).

Conditions cadres

Les mesures mises en place jusqu'à présent restent en vigueur :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie (maux de gorge, toux, rhume, fièvre, perte de l'odorat / du goût, malaise, ...) ne sont **PAS** autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, être isolées, contacter leur médecin et suivre les instructions de ce dernier.

➔ **Informez immédiatement le moniteur responsable.**

2. Garder ses distances

Dès l'entrée dans l'installation sportive, aux vestiaires, sanitaires, **la distanciation sociale de 1,5 mètre doit toujours être maintenue ET le port du masque est obligatoire, dès 12 ans sans certificat Covid.** Lors des discussions, gardez une distance de 1,5 m avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « check ». Des masques seront à disposition dans les salles pour les moniteurs. Les participants viennent avec leur propre masque. **Le nombre de personnes maximum dans les vestiaires est de 5** et le port du masque est obligatoire, sauf sous les douches.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'arrivée des moniteurs et participants. **La désinfection des mains à l'entrée des salles est obligatoire.**

4. Etablir des listes de présence

Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. Le moniteur responsable est chargé de tenir une liste exhaustive des participants ainsi que des moniteurs présents et de la conserver avec soi. **Cette liste doit être tenue à jour lors de chaque séance et transmise au secrétariat chaque semaine, de plus elle doit pouvoir être présentée en tout temps lors d'une visite de cours ou sur demande du comité.**

5. Utilisation des locaux sportifs

L'accès à l'intérieur des salles de gym, piscines, ainsi qu'aux abords des terrains de sport est autorisé **uniquement aux moniteurs et participants.** Les parents ou éducateurs dont la présence est nécessaire doivent porter un masque et s'annoncer auprès du moniteur responsable. **Une liste des accompagnateurs présents à l'intérieur des bâtiments doit être tenue par le moniteur responsable.**

Dans la mesure du possible, il est fortement conseillé que **les participants arrivent changés**, afin d'éviter au maximum l'utilisation des vestiaires.

A la fin de chaque cours, les moniteurs **désinfectent le matériel de sport utilisé, les sanitaires, ainsi que les poignées de portes et interrupteurs.**

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Christian Juriens, responsable technique. Si vous avez des questions, veuillez la contacter directement (079 395 00 30 - christian.juriens@as-fairplay.ch).